

」。

Description

Description

Aunavut Maligaliurvia

Legislative Assembly of Nunavut

Assemblée législative du Nunavut

COMMUNIQUÉ

Le Comité spécial chargé de l'examen de la *Loi sur l'éducation* tiendra des consultations publiques à divers endroits au Nunavut

IQALUIT, Nunavut (le 7 avril 2015) – Le Comité spécial de l'Assemblée législative chargé de l'examen de la *Loi sur l'éducation* tiendra des consultations publiques concernant cette législation qui guide la mise en œuvre et l'administration du système d'éducation du Nunavut. Le Comité spécial sera à Baker Lake le 20 avril, à Kugluktuk le 21 avril, à Pond Inlet le 11 mai et à Iqaluit le 12 mai. L'heure et le lieu de chacune de ces séances de consultations publiques seront communiqués à une date ultérieure.

Le Comité spécial chargé de l'examen de la *Loi sur l'éducation* est composé de George Hickes (président), Simeon Mikkungwak (coprésident), Pat Angnakak, de l'honorable Paul Quassa et de Joe Savikataaq.

L'article 202.1 de la *Loi sur l'éducation* stipule que l'examen par l'Assemblée législative « porte notamment sur l'application et la mise en œuvre de la Loi, l'efficacité de ses dispositions et l'accomplissement de ses objectifs, et qu'il peut conduire à la formulation de recommandations visant à faire modifier la législation. »

À ce jour, le Comité spécial a reçu un certain nombre d'observations concernant la *Loi sur l'éducation*. À la suite de sa tournée de consultations publiques, le Comité spécial invitera des témoins à comparaître devant le Comité les 13 et 14 mai 2015 pour discuter des principales questions et enjeux soulevés tout au long du processus d'examen. Un horaire détaillé de ces comparutions, qui auront lieu dans la Chambre de l'Assemblée législative, et qui seront télédiffusées dans l'ensemble du Nunavut, sera publié à une date ultérieure.

« J'ai hâte d'entendre les avis et les opinions des Nunavummiut concernant l'efficacité avec laquelle la *Loi sur l'éducation* du Nunavut parvient à guider et encadrer la prestation du système d'éducation du Nunavut. Les commentaires présentés par les individus et les organisations aideront le Comité spécial dans l'élaboration de son rapport final, y compris la formulation de recommandations concernant d'éventuelles modifications à la législation », a indiqué le président du Comité spécial, George Hickes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter : George Hickes, président du Comité spécial chargé de l'examen de la *Loi sur l'éducation* Tél. : (867) 975-5000 / (867) 222-xxxx